

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



*Les Membres du Conseil Municipal,
les Membres du C.C.A.S
le Personnel Communal
vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2020 !*



**JANV
2020**

Samedi 4, Dimanche 5 janvier
Salle des Sports – Espace Robert Merle
Championnat de France
de Tir à l'arc et
Roy des Roy
 La Flèche Zuydcootoise

Lundi 6 janvier à 13h45
Espace Robert Merle
Inscriptions au club
 Club des Toujours Jeunes

Samedi 11 janvier à 10h30
Salle Pierre Lamstaes
Atelier Cosmétique naturel
 Crème de jour au karité. Une crème qui nourrit votre peau en profondeur, idéale dans cette période de froid. Réservation obligatoire. 8 pers. max. Prix : 15 €
 Le Courtil des Simples

Dimanche 12 janvier à 11h
Espace Robert Merle
Vœux de Madame le Maire
 La Municipalité

Dimanche 19 janvier à 10h
Mairie
Assemblée Générale
 UNC-AFN

Lundi 20 janvier à 13h45
Espace Robert Merle
Assemblée Générale
 Club des Toujours Jeunes

Samedi 25 janvier à 10h
Salle Pierre Lamstaes
Assemblée Générale
et galette des rois
 Le Courtil des Simples

Dimanche 25 janvier à partir de 9h
Espace Robert Merle
Run & Bike
 Cap sur la Forme

Samedi 1^{er} février
Espace Robert Merle
Coupe de Ligue
 Le Vogelpik

Mercredi 5 février à 13h
Espace Robert Merle
Bal de Carnaval Enfantin
 Zuydcoote Animations

Samedi 8 février à 12h
Salle Pierre Lamstaes
Chapelle et
bande de carnaval
 Zuydcoote Animations

Samedi 8 février à partir de 21h
Espace Robert Merle
Bal de carnaval
 Judcoot'Lussen

Les épaves de la plage de Zuydcoote

Lors des grandes marées, les épaves de la plage se dévoilent. Vestiges d'un passé mouvementé, elles sont aussi importantes pour de nombreux êtres vivants qui les peuplent.

Découvrons ensemble cette richesse historique et faunistique.

N'oubliez pas vos bottes !

Informations au 06 09 90 27 48

RDV au point infos, front de mer de Zuydcoote

Mercredi 12 février 2020	Rdv 9H00
Jeudi 12 mars 2020	Rdv 8h30
Vendredi 10 avril 2020	Rdv 9h00
Samedi 9 mai 2020	Rdv 8h30
Jeudi 23 juillet 2020	Rdv 9H00
Samedi 22 août 2020	Rdv 9h30
Samedi 19 septembre 2020	Rdv 8h30
Dimanche 18 octobre 2020	Rdv 8h30



35^{ème} Nuit des Judcoot'lussen

Animée par **SUNVIER**

8 février 2020

Espace Robert MERLE (ZUYDCOOTE)

15€ à l'avance
20€ à l'entrée

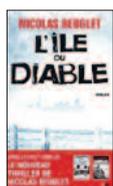
- La Boulangerie du Village ZUYDCOOTE à partir de 22h
 - Le Damier GHYVELDE
 - Le Kassac BRAY DUNES
 - Ciel en Fête FAUBOUG DE CASSEL

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)

Ouverture les mardis 7 et 21 janvier
de 16 h à 18 h 30

Pensez à renouveler
votre adhésion pour 2020



L'ÎLE DU DIABLE – NICOLAS BEUGLET

XO Editions

L'inspectrice Sarah Geringën doit enquêter sur l'assassinat de son père, ce qui fait ressurgir un passé dissimulé par ce dernier...



UNE JOIE FÉROCE – SORJ CHALANDON

Editions Grasset

Jeanne apprend qu'elle a un cancer du sein. Grâce à la solidarité de 3 amies atteintes aussi d'un cancer, Jeanne se bat, rase ses cheveux et quitte son mari...



TOUS LES HOMMES N'HABITENT PAS LE MONDE DE LA MÊME FAÇON – JEAN-PAUL DUBOIS

Editions de L'Olivier

Paul Hansen est emprisonné à Montréal dans une cellule qu'il partage avec Horton, un Hells Angel, homme massif et violent qui s'est pris d'amitié pour lui et le protège...



UNE BÊTE AU PARADIS – CÉLINE COULON

Editions L'Iconoclaste

Dans la ferme du Paradis, aux côtés de sa grand-mère, de son frère et du commis, c'est autour du drame de la mort de ses parents que Blanche s'est construite et endurcie...



Zuydcootoises, Zuydcootois,

L'année 2019 s'achève. Comme chaque année, les associations de notre village n'ont pas ménagé leur peine pour apporter des animations diverses et variées tout au long de l'année et je les en remercie vivement.

Nos agents ont, eux aussi, contribué au bien-être de tous et continueront pour l'année 2020 à embellir notre village par des fleurissements ou des aménagements pour le plaisir des Zuydcootois.

L'année 2019 a également été une année de travail pour la zone d'aménagement. Un permis d'aménager a été déposé et les différents dossiers souhaités par les services de l'état sont en cours d'instruction. La société Lidl, quant à elle, continue également les démarches d'instruction en vue d'une implantation sur notre commune.

En ce qui concerne la Ferme Nord, la communauté urbaine de Dunkerque a, durant l'année 2019, lancé un diagnostic devant aboutir, dans un premier temps, à une sauvegarde puis dans un deuxième temps, à un permis de construire. Le projet de la Ferme Nord fait également parti des 12 projets retenus, parmi une centaine, par le ministère de la culture dans le cadre d'appel à projets « réinventons notre patrimoine ». Ainsi l'Etat aidera la Communauté Urbaine de Dunkerque à la recherche de partenaires et d'opérateurs privés pour créer un lieu culturel et touristique dans ce patrimoine remarquable de notre commune.

J'espère pouvoir vous exprimer des avancées significatives dans tous ces domaines durant l'année à venir.

Dans l'attente, je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2020. Qu'elle apporte santé, bonheur et réussite pour vous et vos proches.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Conseil Municipal	4
Retour sur images	6
Vie de la commune	8
Vie scolaire	10
Vacances	11
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 7 janvier de 14h à 16h30

Sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mme JOLLANT et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote. Contactez le 03.59.73.47.20 pour prendre rendez-vous ou se rendre sur le lieu de leur permanence :

- à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale les mardis 7 et 21 janvier de 14h à 16h
- au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Gl de Gaulle les jeudis 9, 16 et 23 janvier de 14h à 16h

Permanence de M. Paul CHRISTOPHE

Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg

11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59 pour prendre rendez-vous

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes

Tél. 03 28 29 96 20

Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : Fermeture

Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale

pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes

Tél. 03 28 29 96 20

Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30

et jeudi de 9 h à 12 h

Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h

Permanence à Saint-Pol-sur-Mer

Rue de la République,

Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1

Tél. 08 11 71 59 59

Compte-rendu

3 octobre 2019

En présence de F. VANHILLE, Maire, P. BECUWE, J. DECOSTER, P. DESFRENNES, JN. VANVINCO, T. DESWARTE, MC. VERBEKE, B. DIMPRES, B. DEMAN, B. LEMPEREUR, P. DEFURNES I. RAVOU-DEFRANCE

Excusés : J. DETAEVERNIER, O. GAUDIN, C. DELANGUE, A. WUYLENS, T. WALLYN, G. CIVEL, T. GOUDEMEZ

Attribution des subventions 2019

Johnny DECOSTER, Adjoint au Maire, propose d'attribuer 100€ à l'œuvre d'entraide à l'enfance des écoles publiques, association qui aide des enfants à partir en voyage scolaire. 500€ à la MAS « Le Trimaran » qui veut célébrer ses 10 ans d'existence. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Convention avec le conseil départemental pour l'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables, des routes départementales en agglomération

Mr DECOSTER propose à l'Assemblée, qui accepte, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention proposée par le Département, qui reprendra alors à son compte les prestations de balayage en agglomération. A la demande de Mr DEFURNES, Mr DECOSTER confirme qu'il y aura une fréquence de passage entre mars et juillet, une entre juillet et septembre et la 3^e entre septembre et décembre. A la demande de Mr DEFURNES, Mme VANHILLE explique que l'entretien de la voie verte est à la charge des communes et qu'un bon de commande a été passé auprès d'une entreprise pour le nettoyage des abords de la rue des Dunes jusqu'à la limite de Bray-Dunes. Il a été difficile de trouver une entreprise qui accepte cette intervention de fauchage car il y a encore beaucoup de gravats sur les côtés et les entreprises craignaient avoir de la casse sur leur

matériel. Ce qui est sur la véloroute c'est à nous de gérer. Mr DIMPRES s'interroge sur l'entretien par les communes, à savoir que certaines portions seront entretenues en décalage avec les portions voisines. Mme VANHILLE explique que l'Etat nous impose d'effectuer une fauche tardive, mais il s'est avéré qu'il a fallu en faire une auparavant en collaboration avec la CUD, car les herbes tombaient sur la véloroute et cela devenait dangereux pour les usagers. A chaque dysfonctionnement, la mairie se fait le relais auprès de la CUD. Mr DECOSTER explique que la partie qui vit le mieux est la partie derrière la Ferme Nord en sable compacté, et qu'il émet quelques réserves sur la partie bétonnée, car il y a déjà quelques fissures. F. VANHILLE ajoute que les agents communaux ont installé les bornes pour éviter l'intrusion de véhicules sur la véloroute. Mr DECOSTER précise qu'il relancera la CUD concernant les accès PMR. Les solutions techniques ont été trouvées en passant derrière l'abri bus.

Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Présentation faite par Cédric SOCKEEL, directeur financier de la CUD.
Retrouver l'intervention complète sur www.zuydcoote.fr rubrique [mairie/conseils municipaux](http://www.zuydcoote.fr)

Personnel communal : Instauration d'un système d'astreinte

Jusqu'à présent des astreintes étaient assurées par des agents techniques mais celles-ci ne respectaient pas le cadre réglementaire. Les week-ends d'astreintes étaient récupérés en heures de récupérations tout comme les heures d'intervention. La délibération proposée est cadrée par les textes et a reçu l'avis favorable du comité technique en date du 12/09/2019. Mme VANHILLE explique que l'astreinte sera compensée par une rémunération

financière et que les déplacements feront l'objet d'une récupération en heures majorées en fonction du moment de déplacement. Les événements concernés par un déclenchement d'astreinte sont : en cas de déclenchement d'alarme, en cas d'urgence pour mise en sécurité des bâtiments, mise en sécurité sur la voie publique, intempéries, catastrophe naturelle, mise en place du PCS, fuites, ... A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délibération

QUESTIONS DIVERSES

Procédure sécheresse

Mr DEFURNES a découvert dans la presse que la Commune de Zuydcoote avait été retenue par le Préfet comme étant déclarée « Catastrophe naturelle sécheresse 2018 ». Il demande s'il y a vraiment eu des cas de figures. Mme VANHILLE explique que deux administrés ont déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de sécheresse et en parallèle ont fait leur déclaration aux assurances pour des dégâts éventuellement dus à la sécheresse. Suite à l'acceptation de l'état de sécheresse par l'Etat, deux autres administrés ont pu faire leur déclaration dans les 10 jours qui suivent la publication de l'arrêté au Journal Officiel. D'autres personnes se sont manifestées hors délai, donc si nécessaire une demande d'arrêté de sécheresse sera refaite pour 2019. Les personnes concernées sont principalement situées sur la zone d'argile.

Recherche Maître d'œuvre/ Equipement Communal

Mr DEFURNES interroge sur l'avancement de la recherche d'un maître d'œuvre dont la limite de dépôt des offres était arrêtée au 20 septembre. Mme VANHILLE explique que 46 dossiers ont été retirés et 11 dossiers ont été déposés. Avec les services de la CUD, le budget estimé de la mission était de 50 000 €. Dans les grandes lignes, les propositions sont moindres

mais les dossiers sont en cours d'analyse. La Commission d'Appel d'Offres actera cela et Madame VANHILLE exposera les résultats en Assemblée.

Plage

Mme le Maire souhaite revenir sur une interpellation de Mr DEFURNES sur la lesse de mer et notamment de l'intervention des engins des Dunes de Flandre.



Mme VANHILLE explique que chacun s'attache à l'amélioration du trait de dunes. Avant les grandes marées, le SIDF était intervenu et au lieu de laisser les algues parallèles à la dune, avait ramassé et déposé les algues en tas au pied de dunes. C'était surprenant. Mais sont arrivées les grandes marées et on a pu se rendre compte que l'erreur « technique » a aidé. En effet, les amas d'algues ont protégé le pied de dunes.



Avec le SIDF et Mr DANCOISNE, il a été acté de faire des essais et de redistribuer des amas d'algues sur des points stratégiques. Mr DEFURNES acquiesce et propose que ces amas soient disposés aux endroits des dunes embryonnaires. Même s'il confirme qu'il faut en laisser sur la plage pour continuer de nourrir la dune.

Toujours dans l'idée d'être efficace, Mme le Maire ajoute que le SIDF essaie de nettoyer la plage et le pied de dunes. Suite à l'idée émise par Bruno PRUVOST, il est envisagé des actions après tempête. La première action a été mise en place, l'information a été communiquée par les Dunes de Flandre, la Commune a relayé l'information aussi. Mme VANHILLE présente la vidéo et remercie la seule Zuydcootoise qui

a répondu à l'appel et qui a été interviewée. Mme VANHILLE pensait que le CPIE serait venu, Mr DEFURNES dit que l'association n'y était pas associée. Mr DEFURNES a découvert l'opération par le sms de la Commune à 17h00 pour le lendemain. Mr DEFURNES explique que le temps de réaction était trop court. Mme VANHILLE reconnaît que la difficulté sur ce genre d'action, c'est qu'il faut être mobilisable et réactif rapidement. C'était la première fois et cela a eu le mérite d'exister. Par la suite, les gens vont prendre « l'habitude ». Suite à la vidéo, Mme le Maire rebondit sur un article de presse paru dans la voix du Nord où l'on voit B. PRUVOST remettre une GoPro retrouvée sur une épave à un jeune homme. Lors d'une plongée, Bruno a trouvé une GoPro, il a réussi à lire les dernières images filmées qui dataient de 2015. C'était un ado qui faisait de l'aviron sur le canal de Bergues. La GoPro est tombée et 4 ans après elle a été retrouvée en mer, comme quoi les déchets vont bien à la mer...

Travaux Convisport

Mr DECOSTER annonce que début novembre la Société va démonter l'ancien convisport et installer le nouveau, le modèle choisi est insonorisé.

Travaux Sanitaires Robert Merle

Mr DECOSTER reçoit actuellement des devis concernant la réfection du hall et des sanitaires. Cela permettra d'évaluer le budget nécessaire à l'investissement de l'année prochaine.

Bancs sur le village

Mme le Maire précise que suite à la demande de certaines personnes, quatre bancs sont en cours d'installation sur le village, près du Point lecture, sur la rue du Général de Gaulle, à l'angle de la rue des dunes près de l'hôtel à insectes et à l'angle de la rue Centrale et de Valenciennes. On commence par 4 et si d'autres demandes sont effectuées, elles seront étudiées.

Travaux rue des Dunes

Mr DECOSTER intervient sur l'effacement des réseaux de la rue des Dunes,

qui commence le 15 octobre. Le chantier va durer une bonne année. Pour la fibre, Mr DECOSTER va relancer Orange pour savoir où ils en sont.

Parking à vélos

Mme le Maire explique que des arceaux à vélos vont être installés du côté de la plage pour éviter les situations de l'été dernier, où la digue était envahie de vélos.

Ferme Nord

La CUD a prévenu la commune que toutes les anciennes tables de pique-nique de la Ferme Nord aux abords de la véloroute allaient être remplacées, ainsi que des supports à vélos.

Mémorial

Mme le Maire explique que B. PRUVOST lui a proposé de créer un Mémorial sur l'Opération Dynamo. Le projet a avancé et une maquette a été proposée par le Lycée de l'Epid-Vauban. Une déclaration préalable de travaux a été déposée et acceptée. Ce Mémorial sera installé entre la digue et le parking de la plage. Ce projet est très peu invasif. La structure représente l'épave du Crested Eagle avec des soldats devant. Une inauguration se fera à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'opération Dynamo dans le calendrier des festivités du Dunkerquois.

Base du Sémaphore

Mr DEMAN signale que sur la commune, il y a de plus en plus d'adeptes de kayaks et de paddles. Il comprend donc les difficultés, surtout depuis la disparition de Daniel, d'accéder à la plage. Si Mr DEMAN reconnaît que ce n'est pas le rôle de la Commune, en tant qu'élu, il demande si l'on peut solliciter les Dunes de Flandre. Mme le Maire prend en compte la demande.

Mr DEMAN ajoute qu'une association sera créée, ce à quoi Mme le Maire donne son total accord puisque c'est dans le but de faire vivre la base nautique et confirme avoir eu l'accord du SIDF. Mme le Maire explique que la base gérée par les Dunes de Flandre peut recevoir tout le monde.



SPECTACLE DE NOËL ET COLIS POUR LES AÎNÉS

Les aînés ont bénéficié du spectacle de Noël avec Lynais et Julien suivi de la distribution des colis, organisée par Pascale BECUWE et Thérèse DESWARTE, samedi 14 décembre



NOËL DES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Les enfants de l'école ont cherché le Père Noël avec Planète Môme. Le spectacle « La folle vadrouille de Noël » a enchanté petits et grands ! Suivi de la venue du Père Noël qui a distribué bonbons, chocolats, mardi 17 décembre



TELETHON

Marche de l'école pour le Téléthon, le vendredi 6 décembre



HOMMAGE AUX MORTS MAROC - TUNISIE - ALGÉRIE
 Commémoration et dépôt de gerbe le jeudi 5 décembre



CROSS DE L'ACIER
 Le cross de l'acier a fêté sa 30^e édition. Les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Zuydcoote ont participé à la course le 22 novembre. 12 enfants des classes de CP à CM2 ont couru le 24 novembre



MARCHÉ DE NOËL
 L'association Zuydcoote Animations a organisé son « Marché de Noël » le week-end du 30 novembre au 1^{er} décembre

Allocation aux Etudiants

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale attribue une allocation aux lycéens en classe de terminale ainsi qu'aux étudiants en région Dunkerquoise et hors région.

La Commission Administrative chargée de cette attribution a étudié 74 dossiers. Par délibération de la séance du lundi 2 décembre 2019, le C.C.A.S a octroyé au total la somme de 12 230 €.

La situation financière des personnes âgées à revenus modestes est étudiée chaque fin d'année en vue de l'octroi d'une aide financière. 3 dossiers ont reçu un avis favorable. La dépense globale s'élève à 1 200 €.

Nouveau à Zuydcoote So Fit'Ness



SOPHIE, coach sportif, vous propose des cours de Gym Douce, Gym Tonique, Fit Danse, renforcement musculaire et coaching personnalisé (sur rendez-vous).

Gym et Danse enfants de 4 à 12 ans.
Lundi de 16h30 à 18h et le Samedi de 14h à 17h.

Cours à partir du lundi 6 Janvier à la Salle Pierre Lamstaes à Zuydcoote.

CONTACT : 06 45 76 08 99



Dimanche 15 mars – 1^{er} tour
Dimanche 22 mars – 2^{ème} tour

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

-L'inscription est faisable jusqu'au 6^{ème} vendredi qui précède le scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directe-

ment en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



Mini Déchèterie

Le samedi 9 novembre dernier, sur le parking à bus rue du Sémaphore, une mini déchèterie était mise à la disposition des habitants de la commune, gratuitement et à l'initiative de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

1726 kg de déchets ont ainsi été récoltés :

- 1140 kg d'encombrants - 560 kg de déchets verts
- 26 kg de déchets diffus et spécifiques (ménagers, peinture...)

BALS

Samedi 11 janvier
Bal des Neuches Côté - Uxem
Samedi 18 janvier
Bal des Joyeux Beultes
Bray- Dunes
Vendredi 24 janvier
Bal des Neuzes-Nyt
Cappelle-la-Grande
Samedi 25 janvier
Nuit des Ckouckenards
Leffrinckoucke
Vendredi 31 janvier
Bal des Peulemeuches
Hoymille

BANDES

Dimanche 12 janvier
Bande de Cappelle la Grande
Dimanche 19 janvier
Bande de Ghyvelde
Samedi 25 janvier
Bande de Fort-Mardyck
Dimanche 26 janvier
Avant Bande d'Hondschoote et
Bande de Bray-Dunes

Agenda du Carnaval

Jardin Lerot

Petite photo pour encore grandement remercier le Village de Zuydcoote et l'équipe technique pour toutes les aides apportées dans le cadre de la plantation du verger aux lérots (avec tous ces beaux arbres, le 'Jardin à Lérot' est devenu 'Jardin aux Lérots' !). L'occasion également de rencontrer des riverains (7 maisons différentes, matin et après-midi) qui étaient ravis de cette plantation. Et de savoir que le Lérot était bien présent dans l'un des greniers proches... Donc à mes yeux un superbe succès. Encore un grand merci à vous, Bart – CPIE Flandre Maritime



Protégeons notre histoire !



Si les épaves de Zuydcoote sont souvent visitées pendant les grandes marées, elles font aussi parfois l'objet de malveillance voire de pillage.

C'est le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) qui est chargé de la gestion, l'étude, la protection et la valorisation des biens culturels maritimes dont font partie les épaves. Et le Code du patrimoine assure la protection de nos épaves. Dès lors que ces épaves sont situées sur le Domaine Public Maritime (jusqu'à la laisse de haute mer), elles sont protégées au titre du code du patrimoine et/ou de la convention de l'Unesco.

Ce sont des biens inaliénables et imprescriptibles appartenant à l'Etat français sauf si le légitime propriétaire a été retrouvé dans les trois ans suivant la découverte et qu'il a fait valoir son droit de propriété.

Aussi, pour ce qui est du côté répressif les codes du patrimoine et pénal qui protègent ces vestiges intègrent des peines d'amendes, voire de prison jusqu'à 7 ans...

L. 544-6 : Le fait, pour toute personne, d'avoir fait des prospections, des sondages, des prélèvements ou des fouilles sur des biens culturels maritimes ou d'avoir procédé à un déplacement de ces biens ou à un prélèvement sur ceux-ci en infraction aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 532-3 ou des articles L. 532-7 et L. 532-8 est puni d'une amende de 7 500 EUR.

L. 544-7 : Le fait, pour toute personne, d'aliéner ou d'acquérir un bien culturel maritime enlevé du domaine public maritime ou du fond de la mer dans la zone contiguë en infraction aux dispositions des articles L. 532-3, L. 532-4, L. 532-7 et L. 532-8 est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 4 500 EUR. Le montant de l'amende peut être porté au double du prix de la vente du bien.

Si vous êtes témoin de malveillance, n'hésitez pas à faire le 17

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet). Les déchetteries sont ouvertes :

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Dimanches et jours fériés : 8h30-12h15.

Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue

Mercredi : Verte les 8 et 22 janvier

Rappel des solutions alternatives possibles pour traiter les déchets verts :

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).

- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine

- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous au 03 28 24 45 41 (12 € la prestation).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Numéros d'urgence

- 18 : sapeurs-pompiers

- 03.21.87.21.87 : CROSS

- 03.28.63.01.50 : Poste de gendarmerie

Les contes de mille et une nuits

Le mardi 26 novembre, les élèves de CE2, CM1, CM2 et les enfants de l'I.E.M. sont allés voir et écouter des contes de mille et une nuits. Le spectacle s'appelait « Larmes de génies ».

Chirine racontait les histoires. Un conte de mille et une nuits nous a-t-elle dit n'est pas un conte comme les autres : c'est un conte dans lequel sont emboîtées plusieurs histoires. Elle a choisi ce métier de conteuse car elle pense que raconter des histoires peut sauver des vies, en rendant les gens heureux, en les faisant rêver et oublier leurs soucis.

Chirine était accompagnée d'un musicien Yacir. Il jouait du oud, un instrument en bois qui a 12 cordes. Il jouait

très bien et le plus magique, c'est quand il faisait passer les émotions du conte dans sa musique. A travers ce conte nous avons rencontré : une riche marchande, Zubaïda, deux djinns en colère (un djinn est un démon), un pauvre pêcheur, un prince, un enfant de huit ans, des jumeaux et un crocodile, ... Pour tous, l'histoire s'est bien terminée. Chirine exprimait les sentiments de ses personnages à travers ses gestes et ses paroles, cela rendait l'histoire encore plus passionnante.

Merci à l'association Coote à côté, au château Coquelle et à la mairie de Zuydcoote pour ce super après-midi !

Les élèves de CM1/CM2
de la classe de Mme SEIGNEURBIEUX

Visite au planétarium



Le vendredi 18 octobre, nous sommes allés au planétarium à Cappelle La Grande. Nous avons découvert comment la Terre tournait autour du soleil. Comment grâce au soleil, les saisons existaient. Nous avons vu que le soleil n'avait pas toujours la même place dans le ciel et que l'été, il y avait plus de soleil qu'en hiver.

Découverte de la plage



Le jeudi 7 novembre, nous sommes allés sur la plage de Zuydcoote avec le CPIE de Zuydcoote. Nous avons découvert ce qu'étaient une marée, une

épave, une bâche mais aussi ce que la mer pouvait laisser sur la plage.

Elle laisse des éléments animaux (plumes d'oiseaux, coquillages), végétaux (algues), minéraux (pierre, sable, galets) et des déchets (plastique, fer, carton).

La classe CE1/CE2



C'est un sport de vitesse qui se pratique sur la plage. Le char à voile se déplace grâce au vent.

Il est constitué d'une roue avant, de deux roues arrière et d'un mât sur lequel on hisse la voile.

Avant de commencer, il faut enfiler un casque. On s'installe dans la coque et on place nos pieds sur le palonnier qui sert à diriger le char.

Pour avancer, on tire sur l'écoute. Et pour s'arrêter, il faut la lâcher.

D'abord, nous devons faire basculer le char pour enfile la voile sur le mât, puis le placer face au vent au départ. Ensuite, nous faisons des parcours avec un virage. Un camarade devait nous pousser si le vent n'était pas assez fort.

Le dernier jour, nous avons construit une maquette de char à voile parce qu'il pleuvait.

Ce fut une bonne expérience et nous remercions notre animateur Christophe de nous avoir appris à faire du char à voile et notre maîtresse de nous y avoir emmenés.

La classe de CE2/CM1

Stage de char à voile

En septembre, nous avons participé à un stage de char à voile à la base de voile de la Licorne.



Accueils de loisirs

du lundi 17 au vendredi 28 février 2020

Age : De 3 ans à 13 ans révolus

Lieu : Ecole maternelle pour les 3-6 ans

Espace « Robert Merle » pour les 6-13 ans

Horaires : de 9 h à 17 h 30 (accueil possible à partir de 8 h 30) avec une interruption de 12 h à 13 h 30 pour le repas qui peut être pris à la cantine.

Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Permanences organisées en Mairie les :

- mercredi 22 janvier de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- samedi 25 janvier de 9 h à 12 h

Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : www.caf.fr ou à défaut, l'avis d'imposition 2019 revenus 2018) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs des vacances de février 2020 sont à adresser en Mairie, à l'intention de Mme le Maire. Joindre la copie du diplôme BAFA, un RIB, la copie du carnet de vaccinations et un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois

La date limite est fixée au samedi 25 janvier 2020, dernier délai.

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS ET +
Quotient-Familial	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine
< 300	7.65 €	14.55 €	20.90 €	27.05 €
301 à 500	10.45 €	20.15 €	28.80 €	37.50 €
501 à 700	14.30 €	27.55 €	40.30 €	52.55 €
701 à 1000	19.90 €	37.00 €	54.30 €	70.90 €
> 1000	23.70 €	43.10 €	61.70 €	80.35 €

ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE : 7.60 € / jour - CANTINE (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas

CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS)

1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant

FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE : 13.00 € / jour par enfant

FORFAIT SORTIE DK BUS : 2.00 € / jour par enfant - FORFAIT SORTIE BUS : 5.00 € / jour par enfant



Le projet du port de Zuydcoote

1762

On est durant la guerre de Sept ans commencée en 1756 et qui se termina au mois de février 1763 par le traité de Paris ordonnant la destruction des fortifications de Dunkerque. En 1761, les Anglais exigent la destruction de Dunkerque, conformément au Traité d'Utrecht.

C'est alors que le gouvernement français, voulant parer aux événements désastreux qui menaçaient Dunkerque d'une nouvelle destruction, ordonna de dresser un plan pour faire un port à Zuydcoote. Ce plan fut dressé et terminé au mois de décembre 1762, dans les bureaux du génie militaire à Dunkerque.

D'après le projet, il y aurait eu un chenal, un port long de deux cent vingt-quatre mètres (280m), un bassin à flot d'une longueur de trois cent trente et un mètres (331m) placé un peu au sud-ouest du port, un cours d'eau en ligne directe du fond du bassin au canal de Furnes, enfin une foule de constructions.

Tous ces ouvrages devaient être défendus par neuf bastions et par quatre lunettes (ouvrage détachée de l'architecture bastionnée) dont chacune se serait trouvée placée à chaque angle d'un quadrilatère dans lequel ce bel ouvrage aurait été renfermé. Le bassin, dont il est question au plan, devait avoir en tout point, la forme du bassin de la marine impériale de Dunkerque.

Ce projet de port et de poste militaire ne fut pas réalisé, soit à cause du manque de fonds, soit parce que les commissaires anglais que le traité de paix du 10 février 1763, imposait à la ville de Dunkerque, mirent obstacle à son exécution. Quelques années s'écoulèrent avec l'espoir d'un meilleur avenir. Puis le succès des armes de la France, pendant la guerre d'indépendance de l'Amérique déclarée en 1778, sauva Dunkerque et fit rejeter dans l'oubli le port de Zuydcoote.

